

## DÉLIBÉRATION 9/2024

### SYNDICAT MIXTE AUTOROUTE NUMÉRIQUE A75

Le 11/12/2024 à 11h00, s'est tenu sans condition de quorum dans les locaux de l'Hôtel du Département de la Lozère, le comité syndical du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75, régulièrement convoqué par lettre en date du 9/12/2024, le quorum n'ayant pas pu être atteint lors de la réunion du 9/12/2024.

Membres en exercice : 8

Participants à la réunion : 2

Étaient présents :

- Monsieur Denis BERTRAND représentant du Département de la Lozère
- Monsieur Jean-Jacques MONLOUBOU représentant du Département du Cantal,

Étaient absent(e)s :

- Monsieur Michel SAUVADE représentant du Département du Puy de Dôme,
- Madame Claudine VASSAS-MEJRI représentante du Département de l'Hérault,
- Monsieur Sébastien DAVID représentant du Département de l'Aveyron,
- Madame Aurélie MAILLOLS représentante de la Région Occitanie,
- Monsieur Bernard BASTIDE représentant de la Région Occitanie,
- Madame Christelle MICHEL DELEAGE représentante du Département de la Haute-Loire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du Syndicat mixte Autoroute numérique A75,

Vu la Convention de délégation de service public pour l'exploitation et la commercialisation d'une infrastructure optique le long de l'Autoroute A 75, dans le cadre de l'article L. 1425-1 du Code général des collectivités territoriales.

#### **OBJET : Commission d'Appel d'Offre**

Le Président indique que du fait de la réélection du Président et conformément au code des marchés publics, il est nécessaire de procéder au renouvellement de la commission d'appel d'offre.

Pour cela il est nécessaire de constituer une liste de candidats qui doit être élue à bulletin secret sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et siège en tant que Président de cette commission.

Le nombre de titulaires à élire est de trois représentants du comité syndical et de trois suppléants

Après en avoir délibéré, Monsieur Denis BERTRAND Président du Syndicat Mixte étant rapporteur, le Comité syndical,

- 1) Prend acte de la constitution, conformément au code des marchés publics, d'une liste de candidats pour la commission d'appel d'offres sachant que le Président du comité syndical est membre de droit et Président de cette commission.
- 2) Constate le vote à bulletin secret sur scrutin de liste, et après avoir procédé au dépouillement des bulletins, que la liste proposée a obtenu 2 voix sur 2 voix.

REÇU A LA PREFECTURE  
DE LA LOZÈRE  
17 DEC. 2024  
BUREAU DU COURRIER

3) Élit, en conséquence et comme suit, la commission d'appel d'offres :

| <i>Titulaires :</i>       | <i>Suppléants:</i> |
|---------------------------|--------------------|
| Jean-Jacques MONLOUBOU    | Sébastien DAVID    |
| Christelle MICHEL DELEAGE | Pierre BOULDOIRE   |
| Michel SAUVADE            | Aurélie MAILLOLS   |

A Mende, le 11/12/2024  
Le Président du Syndicat Mixte  
Autoroute Numérique A75  
Denis BERTRAND



REÇU A LA PRÉFECTURE  
DE LA LOZÈRE  
17 DEC. 2024  
BUREAU DU COURRIER